



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022 - 20H30

Délégation du service public de la fourrière automobile municipale - choix du délégataire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise CARROSSERIE YVON pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile municipale pour une durée de 4 ans et a autorisé Madame le Maire, à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette procédure de Délégation de service public.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT